

L'équipe éducative du lycée professionnel Arthur Rimbaud  
112 avenue Jean Jaurès  
93120 La Courneuve

La Courneuve, le 08/10/2019

Nous, personnels du lycée professionnel Arthur Rimbaud de La Courneuve, venons d'apprendre que notre collègue Malika AMARTI-AMEUR s'était vue signifier la rupture de son contrat au 29 octobre 2019 par sa mise à la retraite forcée après rejet d'une demande de prolongation, et qu'un autre personnel était affecté sur son poste à la rentrée des vacances d'automne.

Mme AMARTI est enseignante en exercice depuis 1997, nommée dans notre établissement depuis 2008. Très investie auprès de ses élèves et reconnue au sein de la communauté scolaire, elle mène chaque année des projets pédagogiques structurants en filière ASSP.

Ayant signé à cette rentrée son arrêté d'affectation pour l'année 2019-2020, notre collègue pensait pouvoir mener à bien ses projets et envisageait sereinement son départ à la retraite en août 2020, comme mentionné dans ledit arrêté. Or elle a reçu ce jeudi 3 octobre un courrier de la DPE2 lui annonçant que son activité prendrait définitivement fin le 29 octobre, autrement dit à peine trois semaines plus tard, la laissant sans ressources plusieurs mois jusqu'à ce que son dossier de retraite soit pris en compte.

Cette nouvelle nous a toutes et tous stupéfait.e.s, et plonge notre communauté dans l'inquiétude.

Nous ne comprenons pas comment une telle décision peut être ainsi prise à l'encontre d'un personnel dévoué à ses classes depuis tant d'années, pour qui cette annonce brutale de fin de contrat représente une catastrophe aussi bien matérielle qu'humaine. Il nous semble évident qu'un dysfonctionnement s'est produit au sein des différents services concernés.

Atterrés par l'absurdité et l'inhumanité du traitement qui est fait aux personnels non-titulaires en général et à notre collègue en particulier, nous avons décidé de nous mettre en grève aujourd'hui pour marquer notre colère et avons demandé à être reçus au Rectorat de Créteil afin que la décision de mise en retraite forcée annoncée à notre collègue soit annulée.